

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Saint-Pierre-et-Miquelon est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 4 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

5 dépôts

Recevabilité et orientation

3 Recevables
1 non recevables
1 dossier retiré par le débiteur avant passage en commission

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

1 dossier en mesures imposées
1 dossier en PRP sans LJ

Mesures pérennes (réglant la situation de surendettement) et mesures provisoires

1 dossier moratoire de 24 mois

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	0	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	2	Présentation de la procédure de surendettement et EDUCFI à la prison de Saint-Pierre
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	4	Education budgétaire dans les écoles de l'archipel (33 élèves + 4 professeurs)

Relations avec les Tribunaux :

Aucune

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Cette commission n'existe pas sur l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Sans objet

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Certaines situations auraient pu être orientés vers la commission plus tôt afin d'éviter l'aggravation de l'endettement.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Sans objet

Date : 13 février 2026

Le président de la commission,

A blue ink signature consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le secrétaire de la commission,

A blue ink signature consisting of several sharp, angular strokes.

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

INDICATEURS	2024	2025	variation 2025/2024 en %
Dossiers déposés	1	5	400,0%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	0,0%	0,0%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	0,0%	0,0%	
Dossiers décidés recevables par la commission	0	3	
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	0,0%	0,0%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	1	1	0,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	100,0%	100,0%	
Dossiers orientés par la commission	0	3	
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	0,0%	33,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	0,0%	33,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	0,0%	33,3%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1	4	300,0%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	0,0%	25,0%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	100,0%	25,0%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	0,0%	0,0%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	0,0%	0,0%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	0,0%	0,0%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	0,0%	0,0%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	0,0%	25,0%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	0,0%	25,0%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	0,0%	0,0%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	0,0%	0,0%	
Proportion de solutions pérennes (en % des mesures valant solution - hors irrecevables et clôtures sans solution)	0,0%	100,0%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	0	0	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	0	0	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	DOM	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	25,0%	12,3%	7,7%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	0,0%	35,2%	34,1%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	0,0%	6,6%	6,6%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	25,0%	36,9%	44,1%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	100,0%	84,0%	83,8%

*en % de dossiers traités

**en % des mesures valant solution, hors irrecevables et clôtures sans solution

MW

MRP

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 155 446	87 936	425 875	0,7	0,8	15 432	4,0
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 992	0,3	0,1	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 261	79 915	349 499	0,4	0,7	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 384	0,0	0,4	795	1,0
Dettes de charges courantes	635 298	83 473	271 826	0,1	0,8	3 899	3,0
Autres dettes	677 874	58 824	131 111	0,2	0,5	1 990	2,0
Endettement global	4 468 618	109 694	828 812	1,0	1,0	18 807	7,0

Source : Banque de France